

31) 10) Réparations à effectuer à l'Eglise de la Béthivrance.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Sur la demande du Curé de la Béthivrance, j'ai fait établir par le Cabinet HERBARD le devis des réparations à effectuer dans cet édifice.

Le montant des travaux à effectuer s'élève à 592.000. francs. La dépense correspondante pourrait être imputée sur les disponibilités de l'article 6312 " Entretien à l'entreprise des bâtiments communaux " du budget primitif 1964.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*

*M. Denis, le 2 Mars 1964*

*8/le Préfet,*

*Le Secrétaire Général*

*Signé : J. Duchesne*